



CGT Educ'Action du Var

Bourse du Travail
Avenue Amiral Collet
83000 TOULON

Toulon, le 14 Septembre
2021

M. Olivier MILLANGUE,
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
98 rue Montebello
83000 TOULON

OBJET : *Mise en œuvre de la campagne de vaccination dans les établissements du second degré et moyens supplémentaires attribués pour la remédiation des élèves suite à la pandémie.*

Monsieur Le DASEN,

La CGT Educ'Action du VAR a constaté par les nombreuses remontées de différents établissements, une mise en œuvre et des mesures très hétéroclites pour « lister » les élèves vacciné(s) et non vacciné(s) dans plusieurs établissements (collèges et lycées) du département.

Pourtant il nous semble que les personnels n'ont pas à connaître le statut vaccinal des élèves présents dans les classes. Or nous constatons que dans certains établissements, en présence de toute la classe et de l'enseignant, des AED et infirmières sont venus durant les heures de cours lister les vaccinés et non vaccinés. Au regard de la notion de secret médical, ces méthodes nous semblent totalement hors procédure.

La CGT Educ'Action demande une clarification sur cette procédure qui permet de proposer, sur la base du volontariat et de l'accord des élèves et de leurs familles, une vaccination dans le cadre scolaire. Afin de préciser qui est habilité à lister ces élèves et à recueillir leur consentement et celui de leurs responsables légaux et dans quel cadre afin de préserver le secret médical. Il ne nous semble pas judicieux d'instiller une différenciation publique entre vaccinés et non vaccinés dans les salles de classe. La vaccination reste à ce jour un choix personnel qui n'a pas à être mis sur la place publique.

De plus pour la CGT Educ'Action, la mise à l'écart des élèves non vaccinés dans une classe ou un cas de covid serait avéré, pose enfin un problème de discrimination quant à l'accès à l'éducation durant cette période de mise à l'écart, pour des familles ayant choisi de ne pas faire vacciner leurs enfants.

Enfin, la CGT Educ'Action souhaite également savoir si vous envisagez de nous faire connaître le détail des moyens en HSE attribués à chaque établissement du Var, dans le cadre du dispositif de remédiation pour les élèves ayant connu des difficultés suite à la pandémie, et si oui, sous quelle forme et dans quel délai ? De même pouvez vous nous indiquer quels ont été les critères qui ont prévalu pour la répartition de ces HSE entre les établissements,

Veillez recevoir, M. le DASEN, nos respectueuses salutations syndicales.

Bernard CONTE

Secrétaire Départemental de la CGT Educ'Action du Var

06.59.95.68.28